



# Assemblée générale

Distr. générale  
4 mars 2014  
Français  
Original : anglais

Soixante-huitième session

Point 134 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015

## **Progrès réalisés dans la mise en œuvre du système de gestion de la résilience de l'Organisation et état de l'application des recommandations découlant de l'analyse du retour d'expérience concernant l'ouragan Sandy**

**Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

### **I. Introduction**

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné les rapports du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du système de gestion de la résilience de l'Organisation ([A/68/715](#)) et sur l'état de l'application des recommandations découlant de l'analyse du retour d'expérience concernant l'ouragan Sandy ([A/68/732](#)). À cette occasion, il a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont donné des renseignements et des précisions supplémentaires avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 24 février 2014.

### **II. Progrès réalisés dans la mise en œuvre du système de gestion de la résilience de l'Organisation**

2. Le rapport du Secrétaire général a été présenté en application de la résolution [67/254 A](#), dans laquelle l'Assemblée générale lui a demandé de lui présenter, durant la première partie de la reprise de sa soixante-huitième session, un rapport sur la mise en œuvre du système de gestion de la résilience à l'Organisation, rendant compte des mesures prises pour étendre le système aux institutions spécialisées, fonds et programmes, présentant un état détaillé de l'ensemble des coûts afférents au système et fournissant des informations détaillées sur l'analyse du retour d'expérience concernant l'ouragan Sandy, y compris sur les mesures prises en vue de remédier aux lacunes constatées.



3. L'historique de la question est retracé aux paragraphes 1 à 7 du rapport du Secrétaire général (voir également A/67/266). Le principal objectif du système de gestion de la résilience de l'Organisation est de définir un cadre global allant de la préparation aux situations d'urgence à la reprise de l'activité en passant par l'intervention. Le système repose sur l'adoption de politiques et procédures ainsi que de mécanismes de gouvernance et de déclenchement communs dans tout le Secrétariat. Avant que le système de gestion de la résilience de l'Organisation ne soit mis en œuvre, les activités de gestion des situations d'urgence au Secrétariat étaient organisées par plusieurs plans élaborés sous la direction de différents départements. La mise en place d'un cadre intégré et d'une approche harmonisée au sein du Secrétariat doit avoir pour effet, d'une part, de renforcer la gestion des risques opérationnels et la décision en cas de crise et, d'autre part, d'améliorer la préparation, l'intervention, la continuité et la reprise de l'activité en cas de perturbations. Le système de gestion de la résilience s'articule autour des cinq étapes suivantes : a) définition de la politique; b) planification (appréciation du risque et analyse de l'impact, et définition des objectifs et des cibles); c) mise en œuvre; d) évaluation complète du système et de son efficacité fondée sur l'analyse du retour d'expérience; e) revue de direction à intervalles réguliers afin de recenser les domaines où une amélioration et une révision sont nécessaires.

4. Dans son rapport, le Secrétaire général décrit les grandes orientations du système de gestion de la résilience (sect. II), l'état de la mise en œuvre du système (sect. III), les prochaines étapes de la mise en œuvre (sect. IV) et le coût du système (sect. V).

## A. Observations et recommandations

### Progrès réalisés dans la mise en œuvre du système

5. Le Secrétaire général indique dans son rapport que le système de gestion de la résilience de l'Organisation a été intégralement mis en œuvre au Siège de l'ONU au moyen des mesures suivantes : a) adoption de la politique relative au système de gestion de la résilience à l'Organisation; b) adoption d'un cadre conjoint de gestion des risques opérationnels susceptibles de perturber les activités à New York; c) élaboration d'un plan intégré d'intervention d'urgence et de relèvement; d) mise en place de structures communes renforcées et homologuées pour régir, mettre en œuvre et maintenir le programme de gestion des urgences. Le Secrétaire général précise également que les recommandations issues de l'analyse du retour d'expérience concernant l'ouragan Sandy ont été prises en compte, notamment celle préconisant d'examiner les mécanismes existants en matière d'évaluation des risques. Il explique en outre qu'une fois mis en œuvre au Siège, le système de gestion de la résilience sera appliqué dans les autres lieux d'affectation et entités des Nations Unies.

6. **Le Comité consultatif salue les progrès réalisés jusqu'à présent et attend avec intérêt d'être informé de la mise en œuvre des prochaines étapes du système de gestion de la résilience. Il compte que des mécanismes ont été mis en place pour : a) évaluer l'efficacité du système de gestion de la résilience dans les situations d'urgence et déterminer s'il fonctionne correctement et assure le degré de protection recherché; b) analyser les domaines où une amélioration pourrait être nécessaire et tenir compte des enseignements tirés de l'expérience.**

## Gouvernance

7. Les mécanismes de gouvernance du système de gestion de la résilience de l'Organisation au Siège sont présentés et illustrés dans le rapport précédent du Secrétaire général (voir [A/67/266](#), par. 43 à 47 et fig. III). Le Comité consultatif rappelle que l'équipe de haut niveau chargée des politiques de gestion des crises, présidée par le Directeur de cabinet et composée de hauts responsables de la plupart des départements du Secrétariat et de représentants de haut niveau des organismes, fonds et programmes ayant leur siège à New York, est l'instance de décision compétente en matière de gestion des situations de crise (voir [A/66/516](#), par. 12). Dans l'exercice de cette fonction, l'équipe est épaulée par le Groupe de la continuité des opérations du Département de la gestion. Un groupe de travail composé de représentants des Départements de la gestion, de la sûreté et de la sécurité, des opérations de maintien de la paix et de l'appui aux missions, comprenant également des représentants du Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme des Nations Unies pour le développement a été mis sur pied et chargé d'élaborer un projet visant à expérimenter la mise en œuvre du système de gestion de la résilience au Siège de l'Organisation.

8. La Cellule de gestion des crises joue également un rôle dans le système de gestion de la résilience. Comme il est indiqué dans le précédent rapport du Secrétaire général (voir [A/67/266](#), par. 44), la Cellule est chargée, au Siège, d'arrêter et de mettre en œuvre les décisions concernant les crises conformément aux grandes directives de l'équipe de haut niveau chargée des politiques de gestion des crises. Appuyée, au Département de la sûreté et de la sécurité, par le Groupe de gestion des situations de crise, elle est présidée par le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité et composée de personnel ayant, au Siège, des fonctions essentielles d'administration et d'appui, et notamment des représentants des institutions spécialisées, fonds et programmes basés à New York.

9. Au paragraphe 12 de son rapport, le Secrétaire général indique que le Secrétaire général adjoint à la gestion a été nommé référent projet du système de gestion de la résilience et que les Secrétaires généraux adjoints aux opérations de maintien de la paix, aux affaires politiques et à l'appui aux missions sont respectivement responsables de la mise en œuvre de cette politique dans les opérations de maintien de la paix sur le terrain, dans les missions politiques spéciales et dans les installations logistiques.

**10. Le Comité consultatif est d'avis que les mécanismes de gouvernance du système de gestion de la résilience sont satisfaisants et favoriseront la bonne coordination des activités de préparation aux situations d'urgence et de gestion des urgences.**

## Indicateurs de résultats

11. S'agissant des indicateurs de résultats prévus pour mesurer l'impact du système de gestion de la résilience de l'Organisation, le Comité consultatif rappelle qu'à l'occasion de l'examen du précédent rapport du Secrétaire général, il avait obtenu des informations sur le cadre d'analyse qui serait utilisé pour évaluer la mise en œuvre des principaux éléments du système et sur la série d'indicateurs de résultats qui seraient employés pour apprécier la réalisation des éléments opérationnels (voir [A/67/608](#), tableau 1 et annexe). Le Comité a indiqué qu'il

comptait que le Secrétaire général présenterait une évaluation de l'efficacité avec laquelle le système de gestion de la résilience a été mis en œuvre compte tenu de ces indicateurs de résultats (ibid., par. 21). Le Secrétaire général précise que les indicateurs en question seront conçus en 2014, en collaboration avec les bureaux hors Siège, les commissions régionales et les missions des Départements des opérations de maintien de la paix et des affaires politiques, avant d'être présentés pour approbation à l'équipe de haut niveau chargée des politiques de gestion des crises en juin 2014. **Le Comité consultatif compte qu'un cadre de gestion des résultats destiné à mesurer l'efficacité du système de gestion de la résilience de l'Organisation sera approuvé et mis en œuvre dans les meilleurs délais.**

### **Centre des Nations Unies pour les opérations et la gestion des crises**

12. Le Centre des Nations Unies pour les opérations et la gestion des crises fait l'objet des paragraphes 18 à 20 du rapport du Secrétaire général. Comme il est indiqué, le Centre se trouve à New York et est devenu opérationnel en janvier 2013. Chargé de coordonner les mécanismes d'appui complémentaires de gestion des crises au Siège de l'ONU et dans les bureaux extérieurs, il se compose de fonctionnaires des Départements des opérations de maintien de la paix, de la sûreté et de la sécurité, des affaires politiques et de la gestion ainsi que du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et du Programme des Nations Unies pour le développement.

13. Le Comité consultatif a été informé que le Centre fait appel aux ressources de l'ensemble du système des Nations Unies. Les dépenses d'infrastructure et de technologie ont été financées par le plan-cadre d'équipement et par les départements concernés ainsi que par les contributions volontaires des États Membres. Le Centre est composé de fonctionnaires des départements concernés et partage ses locaux avec le Centre de situation des Départements des opérations de maintien de la paix et de l'appui aux missions et avec le Centre de communication du Département de la sûreté et de la sécurité. Le chef du Centre de situation et le directeur de la Salle des opérations du Centre se sont également vu confier respectivement les fonctions de directeur du Centre pour les opérations et la gestion des crises et de responsable de la Salle de veille pour assurer la direction du Centre.

14. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu des renseignements complémentaires sur certaines des activités menées par le Centre pendant sa première année de fonctionnement, du 28 janvier 2013 au 6 février 2014, d'où il ressort que celui-ci a établi un grand nombre de rapports d'activité quotidiens, alerté sur un certain nombre de situations en évolution et aidé le Siège à gérer plusieurs situation de crise.

### **Coût du système de gestion de la résilience de l'Organisation**

15. Le Secrétaire général signale que le système, qui doit servir de cadre commun général de gestion des risques et des urgences et permettre de regrouper et d'harmoniser les politiques et procédures existantes en ce qui concerne l'organisation des opérations d'urgence, est et continuera d'être mis en place dans la limite des ressources et moyens disponibles au Secrétariat (voir [A/68/715](#), par. 15 et 48).

16. Au tableau 1 de son rapport, le Secrétaire général dresse la liste des membres du personnel affectés à la gestion de l'initiative en précisant le nombre de jours

annuels qu'ils y ont consacré. Le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que l'augmentation des ressources consacrées à l'initiative par rapport à la période précédente (voir A/67/608, tableau 2) s'expliquait par l'intensification des activités de conception et de mise en œuvre menées en 2013, laquelle avait à son tour nécessité de plus gros efforts de coordination, et notamment par les facteurs suivants : a) à la fin de 2013, le Sous-Secrétaire général aux services centraux d'appui a pris la présidence du Groupe de travail sur le système; b) le chef du Groupe de la continuité des opérations a présidé le Groupe de travail durant la phase d'élaboration des stratégies de communication et de mise en place du système, qui a nécessité davantage de préparation et de coordination; c) le directeur de la Division des services médicaux a été appelé à faire partie du Groupe de travail; d) l'intégration de la gestion de la continuité des opérations dans les opérations de maintien de la paix a permis au spécialiste de la résilience des organisations du Département des opérations de maintien de la paix de participer davantage à l'initiative, et notamment de contribuer à l'établissement d'une politique visant à appuyer l'exécution d'activités liées au système dans les bureaux hors Siège; e) le Bureau de l'informatique et des communications a pris une part active aux activités du Groupe de travail et à l'élaboration du plan de reprise après sinistre en matière de technologies de l'information.

17. Dans sa résolution 67/254 A, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, dans son prochain rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du système, un état détaillé de l'ensemble des dépenses afférentes à l'initiative (voir aussi A/67/608, par. 23). **Le Comité consultatif constate que le rapport du Secrétaire général ne regroupe pas les informations détaillées demandées, qui figurent dans les budgets des différents bureaux et départements participant à l'initiative, et ne donne qu'un aperçu fragmentaire du coût global des activités liées à la préparation aux situations d'urgence et à la gestion de ces situations.**

18. Le Comité consultatif a été informé que la détermination précise et détaillée des dépenses afférentes à l'initiative présentait certaines difficultés pratiques compte tenu de la nature complexe et multidimensionnelle de celle-ci et du fait qu'elle s'inscrivait dans les opérations quotidiennes de l'Organisation. Certaines activités entreprises dans le cadre du système de gestion de la résilience de l'Organisation, notamment celles liées à la gestion des situations d'urgence, pouvaient facilement être distinguées des activités inscrites aux programmes par l'Assemblée générale, tandis que d'autres, par exemple celles se rapportant à la sécurité, en faisaient partie intégrante et étaient donc plus difficiles à isoler. Par conséquent, la mise en place du système entraînait à la fois des dépenses directes et des dépenses indirectes. Le Comité consultatif a noté qu'il ne serait peut-être pas possible de recenser toutes les dépenses indirectes, mais a néanmoins demandé des renseignements complémentaires sur le coût des éléments du système liés aux activités de gestion des situations d'urgence. Ces renseignements n'ont toutefois pas pu lui être communiqués avant la publication du présent rapport. **Le Comité consultatif prie donc le Secrétaire général de fournir à l'Assemblée générale des informations sur le coût des éléments du système afférents aux activités de gestion des situations d'urgence au moment où elle examinera le présent rapport.**

19. **Le Comité consultatif se félicite des efforts déployés en vue de faire en sorte que le système de gestion de la résilience de l'Organisation soit mis en place au Siège dans la limite des ressources et moyens disponibles au**

Secrétariat (voir [A/68/715](#), par. 45 et 48). Le Comité souligne qu'il importe de contrôler de près les ressources consacrées par divers départements et bureaux à la mise en œuvre du système et de fournir à l'Assemblée générale une vue d'ensemble du coût total constaté de l'initiative ainsi que des dépenses liées aux activités de préparation aux situations d'urgence et de gestion de ces situations. Il convient notamment de détailler les dépenses liées à l'affectation de membres du personnel à la mise en œuvre de l'initiative, ainsi que celles découlant des activités liées à la préparation aux situations d'urgence et à la gestion de ces situations, à la continuité des opérations et la reprise après sinistre, et à la constitution et au fonctionnement du Centre des Nations Unies pour les opérations et la gestion des crises et du Centre pour les opérations d'urgence. En conséquence, et compte tenu de la nature continue des activités susmentionnées, le Comité recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire dorénavant figurer, dans le projet de budget-programme, une synthèse de l'ensemble des dépenses afférentes à la mise en œuvre du système de gestion de la résilience de l'Organisation et aux activités menées au titre de la préparation aux situations d'urgence et de la gestion de ces situations, indépendamment de leur source de financement.

#### Formation

20. Le Secrétaire général rend compte des programmes de formation mis au point par l'Équipe de préparation et de soutien en cas de crise aux paragraphes 33 à 40 de son rapport, où il indique que l'Équipe a élaboré un ensemble de modules concernant le soutien au personnel et aux familles et que des cours ont été dispensés au Siège ainsi que dans tous les bureaux extérieurs et les commissions régionales en vue de constituer un groupe de bénévoles qui pourront servir de premiers intervenants et appuyer les familles pendant et après les crises. En outre, un programme de formation des formateurs a été organisé à Entebbe en septembre 2013 à l'intention d'administrateurs spécialistes des ressources humaines, de l'administration et de la psychologie venus de six opérations hors Siège, et il est prévu que le personnel des opérations hors Siège restantes et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies bénéficie d'une série de programmes semblables en 2014. Des consultations sont en cours avec l'École des cadres du système des Nations Unies en vue de concevoir un programme de formation modulaire pilote qui viendrait s'ajouter aux formations existantes dispensées par le Département de la sûreté et de la sécurité et le Département de la gestion et viserait à renforcer les connaissances et les compétences du personnel des Nations Unies en matière de coordination des activités de préparation aux situation d'urgence, de gestion de ces situations et de relèvement. **Le Comité consultatif se félicite des progrès accomplis dans la conception et l'organisation de programmes de formation en matière de préparation aux situations d'urgence, d'intervention en cas d'urgence et de relèvement.**

21. Le Comité consultatif a été informé que le Secrétariat continuait de coordonner ses activités de formation et de gestion des urgences avec celles des autorités des pays hôtes. **Le Comité insiste sur l'importance de coordonner les activités du Secrétariat avec celles des pays hôtes.**

## B. Conclusion et recommandation

22. Les mesures que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au paragraphe 49 du rapport du Secrétaire général. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prenne note du rapport du Secrétaire général en tenant compte des observations et recommandations formulées dans les paragraphes ci-avant.**

## III. Progrès accomplis dans l'application des recommandations issues de l'analyse du retour d'expérience concernant l'ouragan Sandy

23. Le rapport du Secrétaire général fait suite à la résolution 67/254 A, dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, durant la première partie de la reprise de sa soixante-huitième session, des renseignements détaillés sur les travaux découlant de l'examen des incidences de l'ouragan Sandy, y compris les mesures prises pour remédier aux défaillances constatées, afin de réduire la vulnérabilité du Siège de l'Organisation face aux inondations et autres situations d'urgence. L'Assemblée a également demandé au Secrétaire général d'étudier de près le marché de l'assurance, ainsi que tous les moyens d'atténuer les risques, en vue d'obtenir une couverture suffisante et à un coût raisonnable de toutes les installations de l'Organisation exposées aux risques naturels et aux situations d'urgence, et d'en rendre compte à la première partie de la reprise de sa soixante-huitième session. Elle a en outre noté que le Secrétaire général comptait soumettre la grande majorité des déclarations de sinistre liées à l'ouragan Sandy d'ici au 31 décembre 2013 et l'a prié de veiller à ce que toutes les déclarations soient déposées dans les meilleurs délais afin d'accélérer les remboursements et de rendre compte de l'état des remboursements et des déclarations de sinistre dans le cadre du deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice 2012-2013.

24. Le rapport du Secrétaire général contient des informations sur les mesures prises en prévision de l'arrivée de l'ouragan Sandy, les incidences de celui-ci sur le Siège de l'Organisation, les mesures prises pour donner suite aux recommandations issues de l'analyse du retour d'expérience, l'état d'avancement des activités de remise en état des infrastructures et d'atténuation des dommages, et les possibilités qu'offre le marché de l'assurance d'atténuer les risques.

## A. Observations et recommandations

### Effets de l'ouragan sur les centres informatiques et les communications au Siège

25. On trouvera aux paragraphes 13 à 15 du rapport du Secrétaire général des renseignements sur les effets de l'ouragan qui s'est produit dans la nuit du lundi 29 octobre 2012. En ce qui concerne l'informatique et les communications, le Secrétaire général indique qu'en raison des inondations, les installations et le matériel situés aux 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> sous-sols, notamment le dispositif de refroidissement, les locaux techniques et l'imprimerie, ont subi d'importants dégâts. L'arrêt du système de refroidissement a fait que les systèmes du centre informatique principal situé au

2<sup>e</sup> sous-sol du bâtiment de la pelouse nord ont dû être arrêtés d'urgence afin de prévenir tout dommage irréparable. Le Secrétaire général indique en outre que faute de temps, les systèmes de secours du centre informatique auxiliaire situé dans le New Jersey n'ont pas pu prendre le relais, ce qui a provoqué une interruption des services informatiques et des services de communication essentiels. La Cellule de gestion des crises a décidé de remettre en service le centre informatique principal à midi le jeudi 1<sup>er</sup> novembre.

26. Au paragraphe 22 de son rapport, le Secrétaire général évoque les problèmes que l'interruption des systèmes informatiques a posés pour la communication avec le personnel et les États Membres pendant l'ouragan. Pour y remédier, le Secrétariat a créé à l'intention de son personnel et des États Membres un site Web unique d'information de crise qui permet l'envoi automatique de messages d'alerte par SMS et courrier électronique à ceux qui se sont inscrits. Le Secrétaire général indique en outre qu'une solution d'hébergement locale a été mise en place pour iSeek et le site Web de l'ONU afin qu'ils continuent de fonctionner même si le centre informatique principal tombe en panne.

27. Le Comité consultatif a cherché à en savoir plus sur la résilience d'iSeek et du site Web de l'ONU après les mesures prises pour suivre les recommandations formulées à l'issue de l'analyse du retour d'expérience. Il a été informé que le Secrétariat avait pris toutes les mesures à sa disposition pour faire en sorte que les sites Web soient le plus résilients possible. Ainsi, il avait entrepris d'améliorer iSeek au moyen de technologies de gestion des contenus plus résilientes et devait avoir terminé la mise à niveau en juin 2014. En outre, les sites Web pouvaient être actualisés à distance à l'aide du système Mobile Office auquel les départements ou bureaux chargés de la mise à jour avaient désormais accès. Le Bureau de l'informatique et des communications envisageait d'héberger iSeek et d'autres systèmes dans les pôles informatiques de Brindisi et Valence afin qu'ils soient moins tributaires de l'infrastructure du Siège.

28. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Bureau de l'informatique et des communications procédait à un examen d'ensemble de la reprise après sinistre au Secrétariat, dans le cadre duquel il rassemblait des informations sur les mécanismes existants ainsi que sur les applications essentielles au fonctionnement de chaque bureau ou département. À partir de cet examen, le Bureau établirait un plan de reprise après sinistre pour tous les systèmes informatiques du Secrétariat pour les applications pour lesquelles un mécanisme de reprise était déjà en place et procéderait à une analyse des applications pour lesquelles il n'y avait pas encore de mécanisme. En outre, il avait entrepris d'harmoniser les arrangements relatifs à la reprise après sinistre pour les pôles informatiques de Brindisi et Valence et les centres informatiques principal et secondaire du Siège.

29. Le tableau qui suit le paragraphe 25 du rapport du Secrétaire général indique que 4 des 25 recommandations issues de l'analyse du retour d'expérience concernent le domaine 2 (Informatique et communications) : a) les systèmes de secours devraient prendre automatiquement le relais en cas d'arrêt du centre informatique principal; b) une méthode claire et cohérente devrait être adoptée pour déterminer les systèmes essentiels; c) une solution de secours pour le système Mobile Office (Citrix) devrait être prévue dans le centre informatique auxiliaire; d) un plan de communication destiné à fournir aux utilisateurs des informations au

sujet de la disponibilité des systèmes en cas de crise devrait être mis en place. Les mesures prises jusqu'ici pour donner suite aux recommandations figurent également dans le tableau.

**30. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'achever l'application des recommandations issues de l'analyse du retour d'expérience, de finir d'établir le plan de reprise après sinistre et l'évaluation susmentionnée et de remédier complètement aux problèmes de continuité des opérations détectés lors de l'ouragan. Il souligne en particulier qu'il importe de faire en sorte que les systèmes nécessaires pour communiquer avec les États Membres et le personnel en cas d'urgence soient totalement résilients. Il insiste aussi sur le fait qu'il importe que l'infrastructure informatique et les arrangements relatifs à la continuité des opérations et à la reprise après sinistre mis en place soient suffisamment robustes et efficaces pour que les opérations continuent ou reprennent en cas d'interruption.**

**31. Le Comité consultatif recommande en outre à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de lui rendre compte des progrès accomplis dans le rapport qu'il lui présentera sur la stratégie informatique révisée, au plus tard à sa soixante-neuvième session, comme l'a demandé l'Assemblée dans sa résolution 67/254. Il formulera d'autres observations sur les arrangements relatifs à la reprise après sinistre lorsqu'il examinera ce rapport.**

#### **État d'avancement des activités de remise en état des infrastructures et d'atténuation des dommages**

32. Le Secrétaire général donne aux paragraphes 26 à 39 de son rapport des informations sur l'état d'avancement des activités de remise en état des infrastructures et d'atténuation des dommages. Aux paragraphes 19 et 20, il rend compte des progrès accomplis dans l'application des recommandations issues de l'analyse du retour d'expérience concernant l'ouragan qui portent sur l'infrastructure physique. Il indique que les améliorations de l'infrastructure physique ont surtout consisté à prendre des mesures destinées à assurer une protection contre de futurs phénomènes météorologiques extrêmes qui pourraient présenter un risque analogue, notamment à mettre à jour les plans de préparation à ces phénomènes et à renforcer les arrangements relatifs à la continuité des opérations afin de poursuivre la collaboration avec les États Membres, de donner la priorité à la fourniture de services de conférence et d'examiner les arrangements permanents régissant l'utilisation du matériel, des installations et des services au lendemain d'un phénomène climatique extrême.

#### **État d'avancement des activités de remise en état des infrastructures**

33. Le Comité consultatif rappelle que l'Organisation était couverte par deux polices d'assurance complémentaires en octobre 2012 lorsque l'ouragan a frappé le Siège et les environs : une police d'assurance mondiale sur les biens couvrant les bâtiments gérés par le Service de la gestion des installations (et non pas ceux qui sont liés au plan-cadre d'équipement) et la police d'assurance risques chantier, qui couvrait les bâtiments et les matériaux de construction visés par le plan-cadre d'équipement. Dans sa résolution 67/254 A, l'Assemblée générale a noté que le coût des travaux de remise en état serait en principe remboursé, en vertu des polices

d'assurance souscrites par l'Organisation, jusqu'à concurrence d'un montant estimatif de 137 851 400 dollars et autorisé le Secrétaire général à engager pendant l'exercice biennal 2012-2013 des dépenses n'excédant pas 131 421 300 dollars aux fins des travaux de remise en état.

34. Le Secrétaire général indique qu'en janvier 2014, l'Organisation avait été ainsi remboursée d'un montant de 64 169 000 de dollars des États-Unis au titre des dépenses engagées suite à l'ouragan, et prévoyait de recevoir le mois suivant de nouveaux remboursements d'un montant total pouvant atteindre 12 millions de dollars. Compte tenu des sommes déjà versées par les assurances, le Secrétaire général signale qu'il n'a pas besoin d'engager des dépenses au-delà du montant autorisé pour l'exercice biennal; en 2014, l'Organisation pourra financer les travaux remboursables restant à effectuer au moyen des sommes déjà perçues.

35. Le Secrétaire général indique en outre que pour réaliser ces travaux de remise en état et d'atténuation des dommages, le Département de la gestion s'appuie sur les contrats déjà accordés par l'Organisation à l'occasion d'appels d'offres et a recours au réseau de sous-traitants et aux avenants aux contrats du responsable des travaux du plan-cadre d'équipement. Ainsi, toutes les offres concernant la réparation de l'installation de refroidissement ainsi que d'autres travaux de réparation rendus nécessaires par l'ouragan ont été soumises par des fournisseurs déjà sélectionnés à l'issue d'appels d'offres antérieurs, et il n'a donc pas été nécessaire de lancer une nouvelle procédure de sélection. Le Comité consultatif constate que tous les avenants concernant les travaux à réaliser à la suite de l'ouragan ont été validés par le Comité des marchés du Siège.

36. On trouve aux paragraphes 11 à 13 du précédent rapport du Secrétaire général (A/67/748) des renseignements sur l'ensemble des travaux de remise en état nécessaires. À ce sujet, dans son nouveau rapport, le Secrétaire général indique qu'il compte que les travaux déjà confiés aux prestataires s'achèveront en mai 2014 au plus tard. Les travaux de remise en état qui sont prévus mais qui n'ont pas encore été confiés à des prestataires sont énumérés au paragraphe 39 du rapport du Secrétaire général. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'il s'agissait notamment de travaux de construction qui seraient effectués dans le cadre des contrats gérés par le plan-cadre d'équipement et pour lesquels les avenants n'avaient pas encore été signés. En ce qui concernait les travaux de remise en état effectués par le Service de la gestion des installations du Bureau des services centraux d'appui, un contrat avec le maître d'œuvre avait été signé le 10 février 2014 pour les travaux à entreprendre au 3<sup>e</sup> sous-sol, qui avaient commencé en février, dans les parties de l'étage occupées par des bureaux. Un avenant portant sur les autres travaux à effectuer dans la partie du 3<sup>e</sup> sous-sol du bâtiment de la pelouse nord où se trouve l'imprimerie devait être signé prochainement.

**37. Le Comité consultatif note que le Secrétaire général a signalé que pour financer les travaux restant à effectuer, il n'avait pas besoin d'une nouvelle autorisation d'engagement de dépenses. Il recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de fournir, dans le premier rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2014-2015, des renseignements détaillés sur les travaux de remise en état entrepris ainsi que sur les dépenses correspondantes et les sommes perçues ou à percevoir des assurances.**

### État d'avancement des activités d'atténuation des dommages

38. Aux paragraphes 19 et 20 de son précédent rapport (A/67/748), le Secrétaire général a indiqué qu'il avait été recommandé, suite à l'analyse de retour d'expérience après l'ouragan, de prendre certaines mesures pendant la phase de remise en état pour réduire la vulnérabilité du Siège à de futurs phénomènes d'inondation (voir aussi A/67/789, par. 16 à 20). Ces mesures d'atténuation et les coûts y afférents, qui ne sont pas couverts par les polices d'assurance de l'ONU, sont résumés dans le tableau ci-dessous.

(En dollars des États-Unis)

a) Étanchéisation des salles électriques critiques situées au 3 <sup>e</sup> sous-sol . . . . .	1 079 100
b) Réinstallation des salles électriques situées aux 4 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> sous-sols . . . . .	3 537 200
c) Réinstallation au 2 <sup>e</sup> sous-sol des pompes à incendie manuelles et automatiques. . .	1 447 100
<b>Total . . . . .</b>	<b>6 063 400</b>

39. Ayant demandé des précisions, le Comité a obtenu un complément d'information sur l'état d'avancement de ces activités : a) l'étanchéisation des salles électriques critiques situées au 3<sup>e</sup> sous-sol avait commencé et devait être achevée d'ici à avril 2014; b) des contrats avaient été passés pour les travaux liés à la réinstallation au 3<sup>e</sup> sous-sol des salles électriques situées aux 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> sous-sols et le plus gros de la réinstallation avait commencé fin février, les travaux d'imperméabilisation des salles électriques ayant entre-temps suffisamment avancé; et c) les pompes à incendie avaient été réinstallées au 2<sup>e</sup> sous-sol et étaient opérationnelles, mais il restait à achever quelques travaux et vérifications mineurs.

40. Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale, dans sa résolution 67/254 A, a autorisé le Secrétaire général à engager durant l'exercice biennal 2012-2013 des dépenses d'un montant n'excédant pas 6 063 400 dollars aux fins des travaux d'atténuation des risques, au titre du chapitre 34 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du budget-programme, et encouragé tous les efforts visant à réduire au maximum les dépenses. Dans son deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 (A/68/628), le Secrétaire général a indiqué que les dépenses effectives engagées au 31 octobre 2013 au titre des travaux de remise en état susmentionnés s'élevaient à 2 982 600 dollars (conception et construction) et que le solde de 3 080 800 dollars (construction) devrait en principe être utilisé d'ici au 31 décembre 2013. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité a été informé qu'à la fin de 2013, un montant total de 6 063 210 dollars avait effectivement été engagé ou décaissé. Il a reçu le tableau suivant, qui présente une analyse des dépenses engagées durant l'exercice biennal 2012-2013 au titre des mesures d'atténuation des dommages liés à l'ouragan.

(En dollars des États-Unis)

<b>Bureau chargé du plan-cadre d'équipement</b>	
Décaissements . . . . .	1 417 893
Engagements de dépenses . . . . .	3 812 344
<b>Total partiel . . . . .</b>	<b>5 230 237</b>
<b>Bureau des services centraux d'appui, Département de la gestion</b>	
Décaissements . . . . .	71 659
Engagements de dépenses . . . . .	761 314
<b>Total partiel . . . . .</b>	<b>832 973</b>
<b>Total . . . . .</b>	<b>6 063 210</b>

41. Le Comité consultatif a en outre été informé que le montant total des décaissements liés à l'achèvement des travaux s'est élevé à 1 489 552 dollars. Les engagements de dépenses, ou les engagements contractuels, s'élevaient à 4 573 658 dollars, au titre des contrats passés en 2013 qui ont été exécutés mais pour lesquels les décaissements étaient en attente de la vérification de la qualité et des factures, et au titre des travaux non encore achevés. Les travaux en cours devaient être achevés début 2014.

**42. Le Comité consultatif se félicite des progrès réalisés vers l'achèvement des activités d'atténuation des dommages causés aux infrastructures physiques.**

#### **Centre d'opérations d'urgence**

43. Les mesures prises ou prévues pour donner suite aux recommandations relatives aux communications découlant de l'analyse du retour d'expérience sont présentées aux paragraphes 21 à 23 du rapport du Secrétaire général, où il est précisé que le mécanisme de communication en cas de crise sera étayé par un centre d'opérations d'urgence chargé d'appuyer la Cellule de gestion des crises en cas de situation d'urgence.

44. Ayant demandé des précisions, le Comité a obtenu un complément d'information sur le rôle et l'organisation du centre d'opérations d'urgence, qui peuvent se résumer ainsi :

a) Le centre d'opérations d'urgence a été créé pour coordonner les informations et les ressources afin d'appuyer la Cellule de gestion des crises en cas de situation de crise ou d'urgence au Siège, les objectifs étant de faciliter la gestion des crises prolongées, d'améliorer le plan de continuité des opérations, d'assurer l'accès rapide aux informations pertinentes, de simplifier l'analyse et la vérification des informations et de promouvoir la bonne gestion des ressources. Dans les situations de crise, le centre d'opérations d'urgence permet aux responsables de la gestion des situations d'urgence de se réunir, de prendre des décisions et de coordonner les interventions en un seul et même endroit;

b) Le centre d'opérations d'urgence dispose d'un bureau, situé dans le bâtiment de la pelouse nord et maintenu en état d'alerte par le Groupe de gestion des situations de crise du Département de la sûreté et de la sécurité; de matériel

(6 ordinateurs de bureau, 6 imprimantes, 6 téléphones et 1 écran de vidéoconférence muni d'une caméra); d'un personnel fourni par les départements participant du Secrétariat et d'autres entités des Nations Unies, qui travaille en équipe, par roulement; et de consignes permanentes;

c) Les fonctions essentielles du centre d'opérations d'urgence sont les suivantes : collecte et analyse de l'information; coordination des flux d'information et allocation des ressources; hiérarchisation des incidents et de l'allocation des ressources essentielles selon l'urgence et sur la base des politiques et procédures, et règlement des conflits entre politiques et priorités; et facilitation de communications cohérentes entre toutes les entités du système des Nations Unies, les missions des États Membres, le personnel et les autorités du pays hôte;

d) Le centre d'opérations d'urgence est mobilisé à l'initiative du Président de la Cellule de gestion des crises, qui se fonde sur l'analyse des menaces et de la situation.

Le Comité consultatif a également reçu un organigramme de la structure du centre (voir annexe).

45. Le Comité consultatif a demandé des précisions sur les coûts liés à la création et au fonctionnement du centre d'opérations d'urgence, mais il n'a pas été possible de les lui fournir à temps pour qu'elles figurent dans le présent rapport. Il a donc demandé au Secrétaire général de communiquer ces informations à l'Assemblée générale au moment où elle examinerait ce dernier.

**46. Comme indiqué au paragraphe 19 ci-dessus, le Comité consultatif juge important de prévoir les coûts totaux liés aux activités de gestion des situations d'urgence. Il recommande donc que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'inclure les coûts liés à la création et aux activités du centre d'opérations d'urgence dans la synthèse de l'ensemble des dépenses qu'il lui est demandé de présenter dans ledit paragraphe.**

#### **Assurance contre les inondations**

47. Le Comité consultatif a demandé des renseignements complémentaires sur les mesures prises pour répondre à la demande spécifique faite par l'Assemblée générale au paragraphe 17 de la section IV de sa résolution 67/254 A, dans lequel elle a prié le Secrétaire général d'étudier de près le marché de l'assurance, ainsi que tous les moyens d'atténuer les risques, en vue d'obtenir une couverture suffisante pour un coût raisonnable de toutes les installations de l'Organisation exposées aux risques naturels et aux situations d'urgence. Le Comité consultatif a été informé que, comme indiqué dans les précédents rapports du Secrétaire général, l'ONU avait pu acheter une couverture d'un montant de 10 millions de dollars complétant la valeur maximale fixée à 10 millions de dollars, ce qui porte à 20 millions de dollars la valeur totale assurée en cas d'inondation. En dépit d'efforts soutenus à différents moments de l'année, y compris des discussions avec les assureurs actuels et d'autres assureurs, l'ONU n'a pas été en mesure d'obtenir une couverture supplémentaire à un prix raisonnable. L'achat d'une couverture adéquate contre le risque d'inondation dans la région de New York restait problématique, les assureurs continuant à s'efforcer de réduire les responsabilités à assumer en fixant des franchises plus élevées ou en abaissant le niveau minimal de couverture. Le Comité consultatif a été informé qu'il serait peut-être possible d'acheter une couverture supplémentaire dans

l'avenir lorsque les demandes d'indemnisation liées à l'ouragan seraient réglées et que les assureurs auraient retrouvé les moyens et l'envie d'émettre des polices d'assurance contre les risques d'inondation.

**48. Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de continuer d'étudier de près le marché de l'assurance en vue d'obtenir une couverture suffisante pour un coût raisonnable de toutes les installations de l'Organisation.**

## **B. Conclusion et recommandation**

49. La mesure que l'Assemblée générale est invitée à prendre est énoncée au paragraphe 52 du rapport du Secrétaire général. **Le Comité consultatif recommande que, sous réserve des observations et recommandations formulées dans le présent rapport, l'Assemblée générale prenne note du rapport du Secrétaire général.**

## Annexe

## Structure du centre d'opérations d'urgence du Siège de l'Organisation des Nations Unies

